

# Gouvernance et gestion locales des services essentiels: comment rendre durable l'accès pour tous aux services de base ?



Soulé ALAGBE  
Maire de Parakou et Président de l'ANCB

# L'ANCB en bref

- ▶ Association Nationale des Communes du Bénin, unique porte-voix de l'ensemble des 77 collectivités locales béninoises

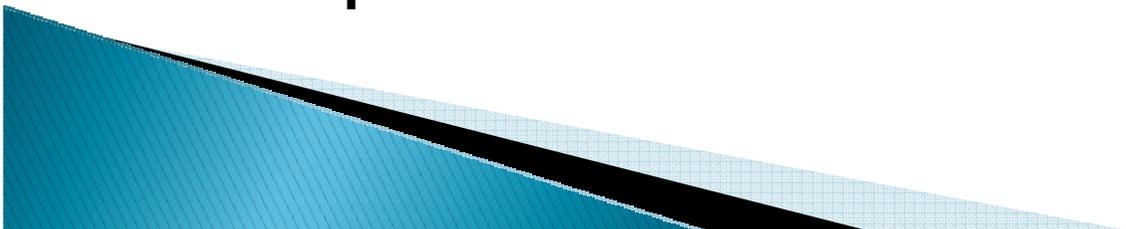
[www.ancb-benin.org](http://www.ancb-benin.org)

- ▶ Organisée en:
  - Congrès (instance suprême de prise décision)
  - Conseil National (instance de contrôle entre deux Congrès) et
  - Bureau Exécutif (organe de gestion)
- ▶ Tout le système est assisté par un Secrétariat Administratif Permanent



# L'ANCB en bref

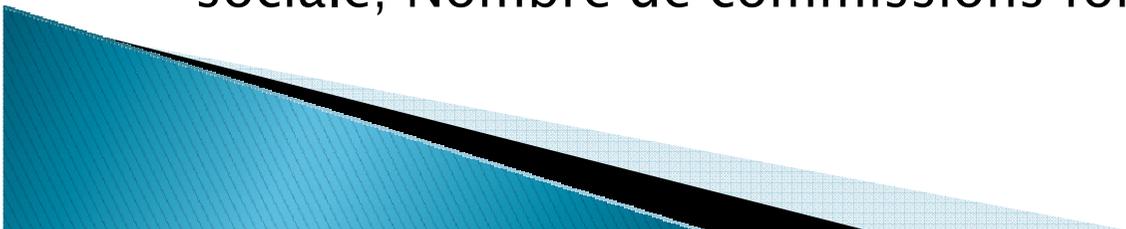
- ▶ Deux missions essentielles
  - Représenter les communes du Bénin et assurer le plaidoyer en leur nom
  - Participer à la consolidation de la décentralisation dans le pays notamment par le renforcement des capacités de ses membres



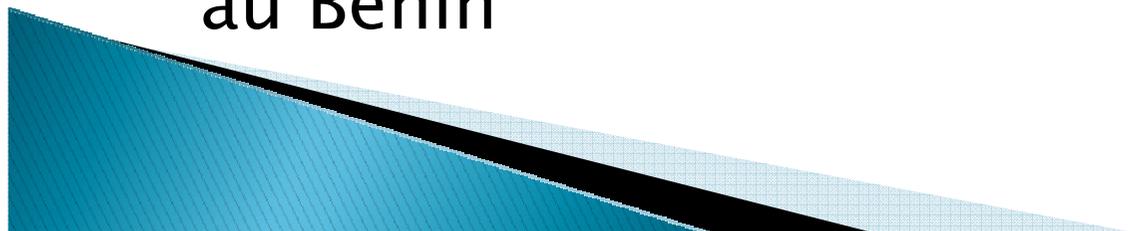
# Les activités

- ▶ Dans sa seconde mission, l'ANCB a initié et mis en œuvre, l'Autoévaluation de la gouvernance locale au Bénin en 2007
- ▶ Chaque commune (maire et adjoints, conseil municipal, administration locale, société civile, services déconcentrés de l'Etat) s'est évaluée conformément aux indicateurs de gouvernance locale (IGL) définis par les Elus

(Durée de d'établissement du volet N°1 de l'acte de naissance; Organisation et gestion de l'espace communal; Assistance sociale; Nombre de commissions fonctionnelles; etc.)



- ▶ Cet exercice dont la 2<sup>ème</sup> édition a commencé cette année donne l'occasion aux acteurs locaux d'évaluer l'état des services offerts à la population
- ▶ Ces services couvrent les domaines de compétences des communes. Ils ne sont pas tous offerts parce que les ressources afférentes à certaines compétences sont encore aux mains de l'Etat
- ▶ Les tableaux ci-dessous montrent l'état de mise en œuvre des compétences communales au Bénin



# En matière de développement local

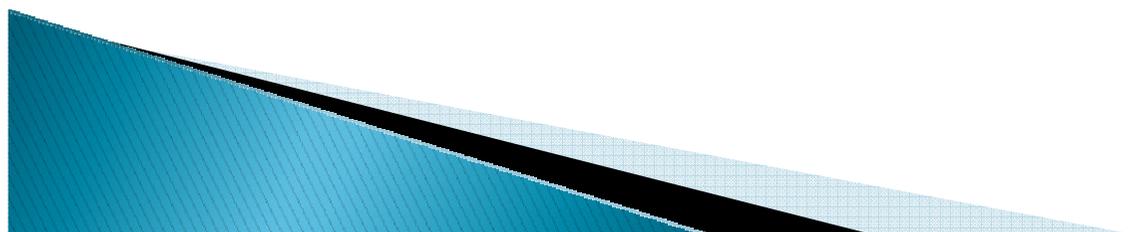
COMPETENCES	MISSIONS PARTIELLEMENT EXECUTEES	MISSIONS NON EXECUTEES
1. Développement local, aménagement, habitat et urbanisme	schéma directeur d'aménagement de la commune	-contrôle de la conformité des constructions avec la réglementation en vigueur -promotion immobilière
2. Infrastructures, équipements et transport	-réalisation et entretien des routes, pistes et ouvrages d'art -réalisation et entretien des réseaux d'éclairage public -réalisation des infrastructures hydrauliques -installation et entretien des feux de signalisation	-transport collectif -lignes de télécommunications locales -réglementation du transport des biens et des personnes

# En matière de développement local

COMPETENCES	MISSIONS PARTIELLEMENT EXECUTEES	MISSIONS NON EXECUTEES
3. Environnement, hygiène et salubrité	<ul style="list-style-type: none"><li>-fourniture et distribution d'eau potable</li><li>-réseaux d'évacuation des eaux usées</li><li>-aménagement et entretien des espaces verts et places publiques</li><li>-préservation des conditions d'hygiène et de salubrité publique</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>-ouvrages d'aménagement des bas-fonds et de protection contre les inondations</li><li>-protection des ressources naturelles</li><li>-traitement des déchets industriels</li></ul>
4. Enseignement maternel et primaire	<ul style="list-style-type: none"><li>-construction et équipement de salles de classe</li></ul>	Compétence non encore entièrement exercée par les communes

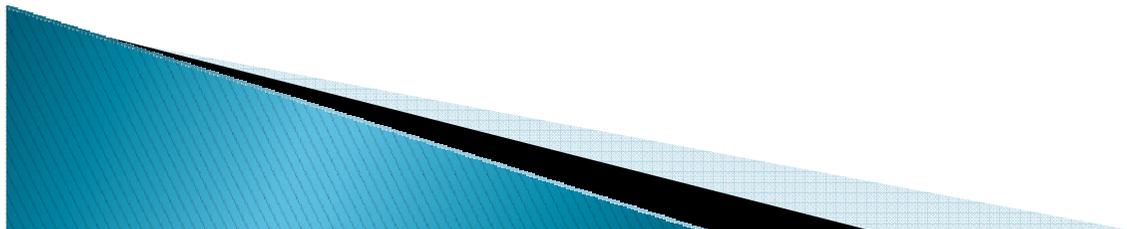
# En matière de développement local

COMPETENCES	MISSIONS PARTIELLEMENT EXECUTEES	MISSIONS NON EXECUTEES
5. Alphabétisation et éducation des adultes	–	–
6. Santé et action sociale	–aide sociale aux déshérités et aux sinistrés	–réalisation des centres de santé et des centres de promotion sociale
7. Services marchands et investissement économiques	–promotion de l'économie locale	–promotion des activités touristiques
8. Enseignement secondaire et formation professionnelle	–construction de CEG	–construction de centres publics de formation professionnelle



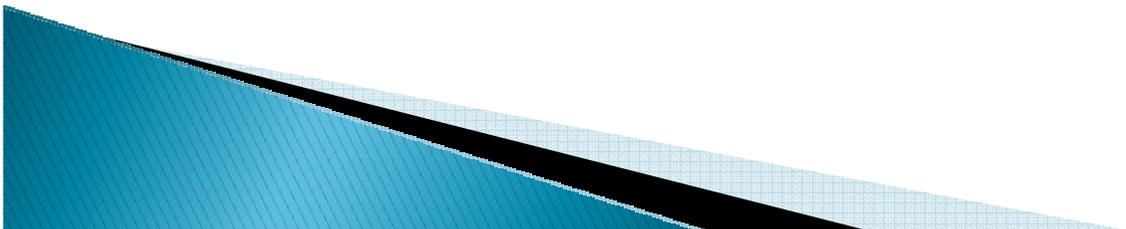
# Les services offerts au niveau communal

- ▶ L'accès aux services essentiels est une préoccupation de tous les conseils municipaux
- ▶ Les services disponibles au niveau local aujourd'hui sont:
  - L'état civil (délivrance d'actes, légalisation, célébration de mariage, etc.)
  - La fourniture d'eau potable
  - La fourniture de latrines publiques et la gestion des déchets solides ménagers

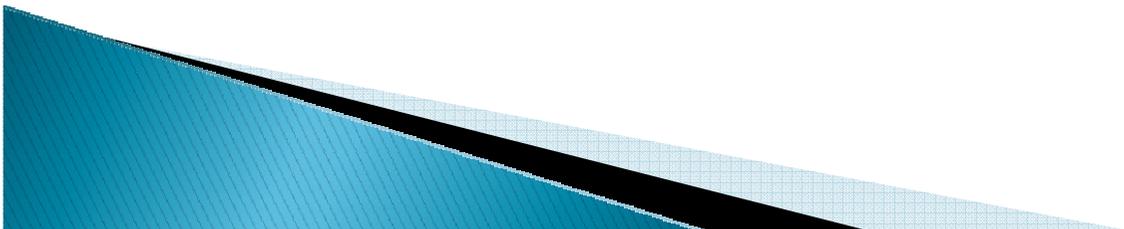


# Les services ...

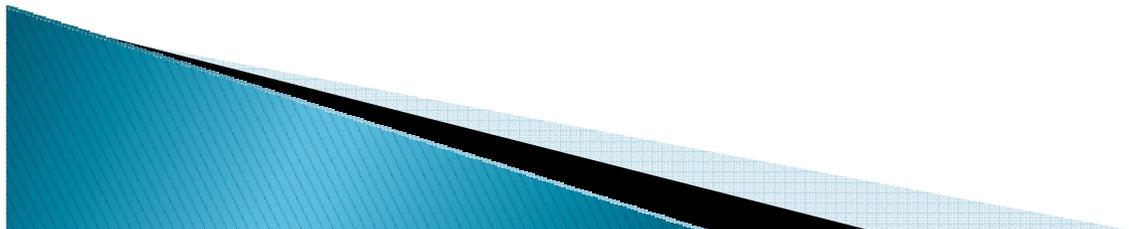
- L'appui aux activités culturelles et aux déshérités (social)
  - La construction (en partie) des salles de classes
  - L'entretien des pistes et routes communales
- ▶ La fourniture de ces différents services (en dehors de l'état civil) reste largement tributaire des transferts financiers opérés par l'Etat



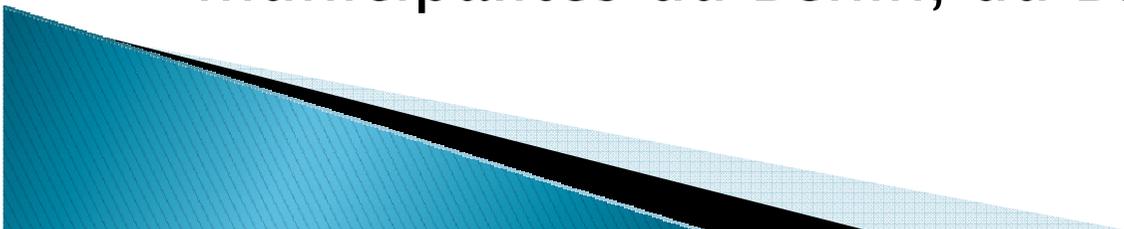
- ▶ Pour la fourniture des services, la commune s'appuie sur l'administration communale
- ▶ Vieillissante et peu performante au début de la décentralisation, l'administration locale au Bénin s'est notablement améliorée avec des recrutements de cadres de bon niveau
- ▶ Toutefois, il reste le défi des mutations à opérer au niveau des mentalités: le passage d'une administration d'encadrement (bureaucratique) à une administration de développement (ou de service)



- ▶ Malgré la faiblesse des moyens, les communes s'évertuent à mettre en place des cadres de concertation impliquant les populations
- ▶ Le processus le plus participatif est celui de la planification (élaboration des PDC et autres documents de planification). C'est un moment clé d'identification et d'implication de différents groupes d'acteurs socioéconomiques dans l'organisation des concertations en lien avec leurs aspirations. Ce qui peut favoriser par la suite le choix du mode de gestion le plus efficient en terme de rapport coût qualité du service offert



- ▶ L'intercommunalité et la coopération décentralisée permettent une amélioration notable des effets de la décentralisation dans la fourniture de services de base (cas du GI Mono / Conseil général des Yvelines en matière d'assainissement)
- ▶ De plus, l'intervention combinée de plusieurs acteurs : services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, usagers et autres acteurs dans la fourniture de services publics locaux peut garantir la qualité et la durabilité desdits services
- ▶ Une démarche de ce type vient d'être lancée à travers le projet AGORA initié par Cités Unies France en partenariat avec les associations de municipalités du Bénin, du Burkina et du Mali.



**MERCI POUR L'ATTENTION**

